

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Hypercentre - travaux d'aménagement des espaces publics et de l'Anneau Rouge de l'hypercentre de Montigny-le-Bretonneux

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté d'agglomération Saint-Quentin-en-Yvelines

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Fourgous Jean-Michel, Président

RCS / SIRET

2 0 0 0 5 8 7 8 2 0 0 0 1 8

Forme juridique EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha (surface de plancher sup à 10 000 m ²)	Sur un terrain d'assiette de 4,9 ha, le projet d'aménagement prévoit de remanier les espaces publics de l'hypercentre de Montigny-le-Bretonneux afin d'apaiser le secteur et y apporter d'avantage de végétation.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit l'aménagement des espaces publics de la place Pompidou, des Avenues Pas du Lac et du Centre, de la place François Truffaut et du canal (rue des Coquelicots / quai Fernand Pouillon).
Ainsi que la renaturation partielle du canal avec phytoépuration, des travaux d'étanchéité, comprenant un relèvement du fond pour limiter la consommation d'eau, la création de nouvelles dalles de plantation et le reverdissement des espaces. Un réaménagement des voies en faveur du confort et de la sécurité de circulations des modes actifs (vélos et piétons) et de l'animation urbaine (terrasses...) est aussi prévu.

Des travaux de démolition préliminaires des voiries sont à prévoir, suivi d'une reprise de l'étanchéité et de travaux d'aménagement VRD et Paysage. Ainsi que des travaux de fontainerie, de réfection de la dalle et la mise en place de la circulation riverains et usagers.

4.2 Objectifs du projet

Bâti durant les années 70/80, ce secteur autour duquel s'est organisée la ville nouvelle rassemble en son sein des équipements phares rayonnant au-delà de l'agglomération. Face à ce constat du vieillissement de ce pôle emblématique, les décideurs de l'agglomération et de la ville ont fait part de leur volonté commune de renouvellement et de restructuration globale de ce secteur.

Ce projet de renouvellement vise notamment à accompagner la redynamisation commerciale, la restructuration urbaine et la requalification des espaces publics du secteur afin d'améliorer son image et créer une identité de centre-ville.

Les objectifs en sont les suivants :

- Conforter le positionnement de ce pôle régional en redynamisant cette centralité fragilisée ;
- Traiter les questions d'identité, d'image, de l'attractivité de ce pôle ;
- Assurer la cohérence entre les différentes réflexions et projets en cours.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Seront effectués des travaux de démolition préliminaire et de reprise d'étanchéité, suivi de travaux d'aménagement VRD et Paysage ainsi que des travaux de réfection de dalle menant à la mise en place de la circulation riverains et usagers. De plus des travaux de fontainerie seront réalisés sur la place Pompidou.

Les travaux prévus sont :

- Place G. Pompidou (place végétalisée) et avenue du Centre (avenue plantée, avec un nouveau gabarit pour plus de mobilités douces) : extension des espaces publics piétons sur l'avenue et la place, réduction de la 2x1 voie de circulation de l'avenue, retrait de la bande de stationnement centrale, augmentation des surfaces plantées, desserte à vélo, extension du parvis du théâtre et des terrasses, valorisation des accès et points de vue depuis la ville haute ;
- Place Truffaut : réduction de l'emprise du bassin tout en conservant la présence de l'eau, extension des terrasses, apport d'espaces de jeux/espaces ludiques, davantage de plantation, connexion avec le canal central marqué ;
- Le canal : amélioration de la continuité entre les 3 séquences du canal (Canal amont : "canal-parc" planté et dépolluant. Canal centre : "canal-place", liaison entre les deux sections du canal et la place Truffaut. Canal aval : "canal urbain" en lien avec la ville et le Parc de la Bièvre), création d'espaces de jardins filtrants, travail sur les accroches/liaisons du canal aux environs (quartier des Prés, place Truffaut, place et fontaine Marta Pan), augmentation des surfaces plantées, conservation de la présence et de la mise en scène de l'eau ;
- Avenue du Pas du Lac (parvis et espace public) : réduction de l'emprise de voirie circulée, aménagement du parvis SQY Ouest, desserte à vélo, davantage de plantation ;
- Avenue Nicolas About : requalification du franchissement sous-terrain, travail sur la continuité du canal enterré, réduction de l'emprise des voiries circulées, davantage de plantation, desserte à vélo, création d'un escalier-gradin planté, pour traiter la connexion entre l'avenue N. About Haut avec N. About Bas et la place Truffaut.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation le projet permettra d'apaiser la circulation grâce à la suppression de place de stationnement le long de l'avenue du Centre et grâce au prolongement du réseau de pistes cyclables existant ce qui permettra d'assurer la continuité de celui-ci.

Le projet consistant à remanier les espaces publics de l'hypercentre de Montigny-le-Bretonneux, offrira un nouveau cadre de vie urbain, des ambiances plantées plus généreuses, un cycle de l'eau vertueux mis en scène le long du canal. Il favorisera ainsi la richesse des ambiances végétales, paysagères et l'enrichissement de la biodiversité en ville. Ce projet de centre ville apaisé rendra les déplacements notamment piétons et de mobilités douces plus agréables.

Le renouvellement et la restructuration globale du secteur permettront de redynamiser les activités commerciales de la zone et de restructurer l'urbanisation.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface globale	49 225 m ²
Place Truffaut et canal central	11 300 m ²
Canal (amont)	4 600 m ²
Canal aval	5 300 m ²
Place Pompidou	10 500 m ²
Avenue du Centre	6 700 m ²
Avenue du Pas du Lac Nord	1 700 m ²
Avenue du Pas du Lac Ouest	4 050 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Montigny-le-Bretonneux 78180

Hypercentre

Parcelles cadastrales :

AC : 0083, 0096, 0098

AD : 0034, 0046, 0049, 0053, 0068,
0078, 0105, 0107, 0126, 0137, 0143,
0145, 0146, 0148, 0149, 0150, 0152,
0153, 0155, 0156, 0160, 0161, 0163,
0171, 0174, 0178, 0179, 0180, 0195,
0199, 0204, 0205, 0214, 0218, 0222,
0223, 0227, 0228, 0229, 0230, 0231,
0232, 0236, 0237

AI : 0031

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 04 ' 27 " 2 Lat. 48 ° 78 ' 39 " 3

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	ZNIEFF de type 1 : Étang de Saint-Quentin à environ 830 m au Nord-Ouest du projet. ZNIEFF de type 1 : Bois de Gaze à environ 1,75 km au Nord-Est. ZNIEFF de type 2 : Forêt domaniale de Versailles à environ 1,6 km au Sud-Est du projet. ZNIEFF de type 2 : Forêt de Bois-d'Arcy à environ 1,75 km au Nord-Est. Le projet est situé hors périmètre d'une ZNIEFF.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le projet est situé à 2,2 km de la réserve naturelle nationale de Saint-Quentin-en-Yvelines (FR3600080).
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le PPBE de la CASQY a été approuvé le 16 avril 2019. La commune est concernée par le projet de PPBE de Montigny-le-Bretonneux du 15/10/2015, le projet est situé en dehors des zones à enjeux (sauf avenue Nicolas About : lycée et UFR des sciences). Le projet est soumis au bruit de l'A12 (source principale de bruit, bruit de fond continu) et des voies ferrées.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Les monuments historiques les plus proches sont : le Fort de Saint-Cyr à environ 2 km au Nord (Montigny-le-Bretonneux), la Cité ouvrière Les Dents de Scie à environ 2,5 km à l'Ouest (Trappes) et l'Eglise Saint-Victor à environ 2,3 km au Sud-Est (Guyancourt). A environ 1,2 km à l'Est du projet se trouve la zone tampon (protection) du domaine national de Versailles et de Trianon. Le projet est situé hors périmètre d'un monument historique ou ses abords.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Un PPRN couvre la commune, concernant le risque mouvement de terrain. Le projet est situé en dehors du périmètre de risque de mouvement de terrain (d'après la cartographie des risques naturels prévisibles de 2006). Aucun PPRT ne concerne le territoire. Le projet est exposé à un aléa fort de retrait/gonflement des argiles (source : Géorisques).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	3 sites BASIAS à proximité du projet (cf. annexe 10)
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	D'après le site Sigessn, la commune d'étude n'est pas concernée par une zone de répartition des eaux. Hors le territoire est situé sur la masse d'eau de l'Albien-néocomien captif qui est situé dans une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Réseau AEP existant sous le périmètre du projet (cf. annexe 11)
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Présence de 2 sites inscrits : la Vallée de la Bièvre (1,2 km à l'Est) et la Vallée de Chevreuse (2 km au Sud-Ouest). (cf. annexe 7)
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le projet est situé à 2km de l'Etang de Saint Quentin (directive Oiseaux-FR1110025) et à 2,75km du Massif de Rambouillet et zones humides proches (Directive Oiseaux - FR1112011). (cf. annexe 6)
D'un site classé ?	☒	☐	Présence de 2 sites classés : la Vallée de la Bièvre (1,2 km à l'Est), la Vallée du Rhodon (2,8 km au Sud-Ouest), ainsi que la plaine de Versailles (2.9 km au Nord) et la Vallée de la Mérantaise (3,7 km au Sud-Est). (cf. annexe 7)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le canal sera alimenté avec une canalisation EP existante, située près de la fontaine Merkado. La possibilité d'un réservoir sous le bassin est étudié pour compenser les pertes d'eau lors des périodes les plus sèches. Les fontaines de la place Pompidou fonctionneront avec l'eau de la ville. Aujourd'hui il existe déjà un forage qui alimente le canal.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Suite aux démolitions préliminaires de certaines voiries le projet sera excédentaires en matériaux. Le projet n'étant qu'à ses prémisses, il est encore tôt pour affirmer qu'une partie des matériaux sera réutilisé pour les futures aménagements. Les matériaux excédentaires seront redirigés vers les filières de traitement adaptées.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Le projet n'étant qu'à ses prémisses, il est encore tôt pour affirmer qu'il sera déficitaire en matériaux pour les futures aménagements. Cependant, il s'agit d'une zone urbanisée au MOS et est en grande partie sur dalle, donc les matériaux pourront être réutilisés.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet prévoit de végétaliser davantage l'espace. En effet, il s'insère au sein d'une zone U, c'est à dire une zone urbanisée d'après le PLUi. Donc il n'y aura pas d'impact sur la biodiversité existante, les espaces verts déjà existant seront remodelés et d'autres espaces vert seront créés, en faveur d'une valorisation de la biodiversité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche est situé à 2 km du projet, il s'agit de l'Etang de Saint-Quentin. Au vue de la distance vis-à-vis de ce site, il n'y aura pas d'impact sur un habitat/une espèce inscrite au Formulaire Standard de Données.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet étant situé au sein du zonage U, soit dans une zone urbanisée d'après le PLUi, il n'engendrera pas de consommation d'espaces naturels ou agricoles. De plus, la zone d'étude n'est pas concernée directement par un zonage réglementaire ou d'inventaire.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le projet est concerné par le risque TMD : présence du réseau GAZ et du réseau GRTGAZ. (cf. annexe 11)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La commune est concernée par un PPRn mouvement de terrain, mais le projet est situé en dehors des périmètres de risque mouvement de terrain. Le projet est situé en zone d'aléa fort de retrait gonflement des argiles. Dans la mesure où le secteur est déjà urbanisé, il n'y a pas d'enjeux particulier car il s'agit de travaux de réaménagement urbain (voirie, place...) et non de construction nécessitant des fondations. Une étude géotechnique permettra de préciser les enjeux de la zone projet. Des mesures seront prises comme la surveillance des zones impactées pour prévenir du risque.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	Le projet vise à la création d'espace végétalisé, ainsi qu'à l'apaisement de la circulation donc il n'engendrera pas de risque sanitaire et ne sera pas concerné par des risques sanitaires. De plus, au sein des espaces végétalisés, les riverains pourront profiter du soleil et des zones ombragées.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	En phase travaux le projet engendrera des déplacements liés aux engins de chantier. En phase d'exploitation, le projet engendrera des trafics (moindre). En effet, il est prévu un réaménagement des voies de circulation. Les places de stationnement sur l'avenue du Centre et sur la place Pompidou seront retirées, la continuité du réseau de pistes cyclables existant sera effectué (pour un accès direct à la place Pompidou et une meilleure desserte de la zone) et les franchissements piétons seront réaménagés pour plus de sécurité.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☒	☒ ☐	Le projet ne sera pas source de bruit excepté lors de la phase travaux. En revanche il est concerné par des nuisances sonores provenant de la circulation (A 12, N 10) et des voies ferrées situées à proximité. La circulation au sein du périmètre du projet sera quant à elle apaisée, donc il y aura une diminution des nuisances sonores au cœur de la zone d'étude. De plus, la place Truffaut sera réaménagée en place ludique, apportant ainsi plus de vie au cœur de l'hypercentre.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	Le projet n'engendrera pas d'odeurs et ne sera pas concerné par des nuisances olfactives. Au contraire, l'insertion d'espace végétalisé permettra une dispersion de la pollution et le partage des voies (mobilités douces et voitures) permettra de réduire la pollution liées aux voitures.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☒	☒ ☐	Le projet ne prévoyant pas la mise en place d'enseigne de commerce, il n'y aura pas d'émissions lumineuses et il ne sera pas concerné par des émissions lumineuses autre que celles déjà existantes. Le projet permettra de retravailler l'éclairage de l'hypercentre afin d'apporter une lecture d'ensemble et d'affirmer le statut des espaces focaux. Ceci permettra de faire exister davantage le centre la nuit tout en accompagnant la douceur nocturne. Les normes de mises en lumière de l'espace public et les recommandations environnementales pour le respect de la faune seront respectées.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	La nature du projet n'engendrera pas de rejets dans l'air. Au contraire il permet de réduire l'utilisation de la voiture en supprimant les espaces de stationnement sur l'avenue du Centre et en créant une continuité du réseau de pistes cyclables existant. Donc, il permettra de diminuer les rejets dans l'air. De plus, le projet permettra d'augmenter le nombre d'espace vert de la zone tout en conservant ceux déjà présent ce qui permettra une dispersion de la pollution de l'air grâce à la végétation.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Concernant les eaux des fontaines, il est prévu un scénario fermé classique. Le canal sera alimenté par une canalisation EP existante située près de la fontaine Merkado.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Les eaux des fontaines fonctionneront en circuit fermé, donc il n'y aura pas d'émissions d'effluents.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Le projet étant un réaménagement des espaces publics et non la création de logements ou commerces, il n'engendrera pas la production de déchets.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le réaménagement de l'hypercentre de SQY permettra au contraire de redynamiser les espaces et de créer ainsi des espaces plus vert et plus agréables.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet étant situé en zone urbanisé, il n'engendrera pas de modification sur les activités humaines et sur la nature du sol. Il permettra la renaturalisation du quartier et l'apaisement de la circulation.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☒ Non ☐ Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences du projet sont susceptibles d'être cumulées avec le projet du CODIC qui a déjà déposé son cas par cas. Il s'agit de la démolition et de la reconstruction de bureaux au niveau de l'Anneau rouge.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures et les caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine sont les suivantes :

- La plantation d'essences locales, représentées par les 3 strates (strate basse, strate arbustive et strate arborée) permettra d'enrichir les milieux et de favoriser la diversité des habitats pour la faune locale. La variété de la palette végétale, composée d'essences mellifères sera favorable à la biodiversité et renforcera ainsi les continuités de la Trame Verte et Bleue
- La réduction des voies grâce à la suppression d'emplacement de parking sur l'avenue du Centre permettra de favoriser l'insertion de voies douces, donc de favoriser le partage des voies pour un accès plus serein à l'hypercentre en facilitant et en encourageant les mobilités douces
- L'éclairage respectera les normes de mises en lumière de l'espace public et également les recommandations environnementales pour le respect de la faune

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet a pour objectif l'apaisement et la renaturation du quartier, ses incidences devraient ainsi être positives sur l'environnement et sur les riverains qui pourront profiter pleinement de ces réaménagements. Le renouvellement et la restructuration globale du secteur permettront une redynamisation commerciale et une restructuration urbaine.

Les incidences négatives du projet ont été identifiées et prise en compte par la mise en place de mesures particulières d'évitement et de réduction.

Ainsi, au regard des informations présentes dans le cas par cas, le projet ne nécessite pas une évaluation environnementale à la vue de la mise en place de la démarche ERC.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

ANNEXE 7 - Site Classé et Inscrit
ANNEXE 8 - Présentation du projet
ANNEXE 9 - Étude écologique
ANNEXE 10 - Site et sol pollué
ANNEXE 11 - Réseaux existants

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Trappes

le, 11/03/2022

Signature



le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the end.

A second handwritten signature in black ink, appearing as a long, slightly wavy horizontal line.

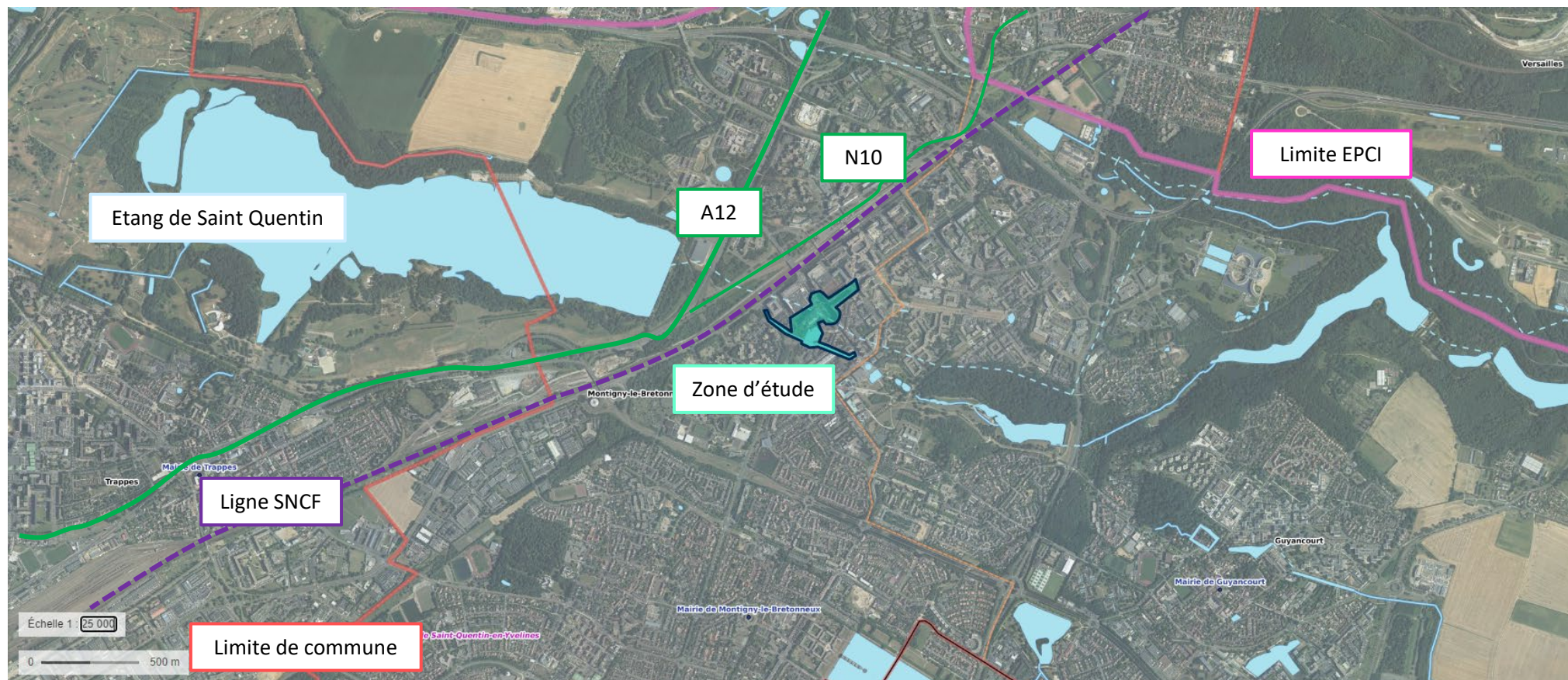
ANNEXE 2

Plan de situation

Plan de situation du projet

Echelle : 1/25000

Source : Géoportail



	Zone d'étude		Réseau hydrographique		Réseau routier principal
	Réseau ferroviaire		Limite administrative		

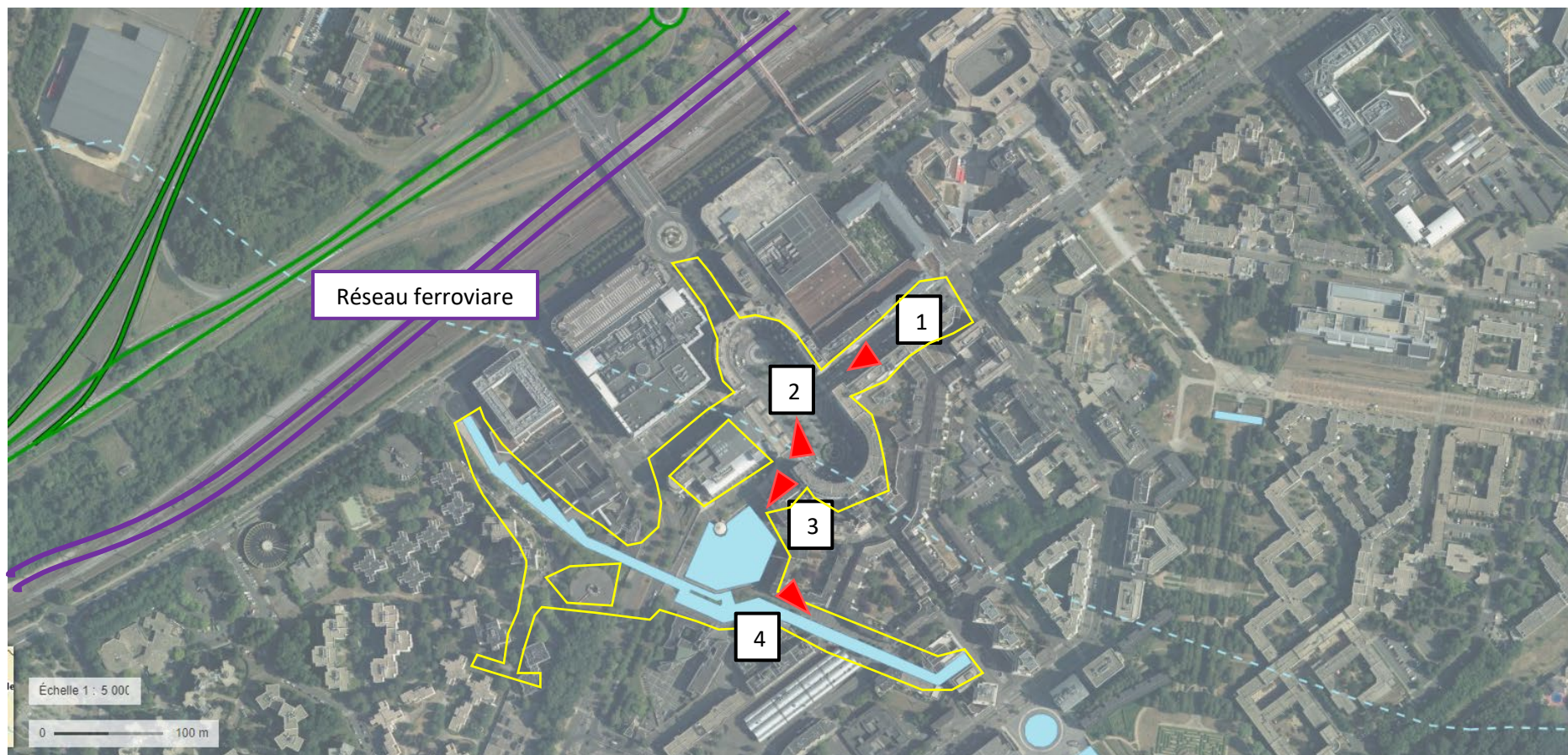
ANNEXE 3

Zone d'implantation

Zone d'implantation du projet

Echelle : 1/5000

Source : Géoportail



	Zone d'étude		Réseaux routiers (A12 et N10)
	Réseau hydrographique	▶	Sens de la vue

Vue sur le théâtre depuis l'avenue du Centre



Vue sur la place George Pompidou



Vue sur une partie du quai François Truffaut



Vue sur la partie Sud du canal depuis le quai Jean Renoir



ANNEXE 4

Périmètre du projet et aménagements visés

Périmètre du projet

Source : Etude préliminaire SQY

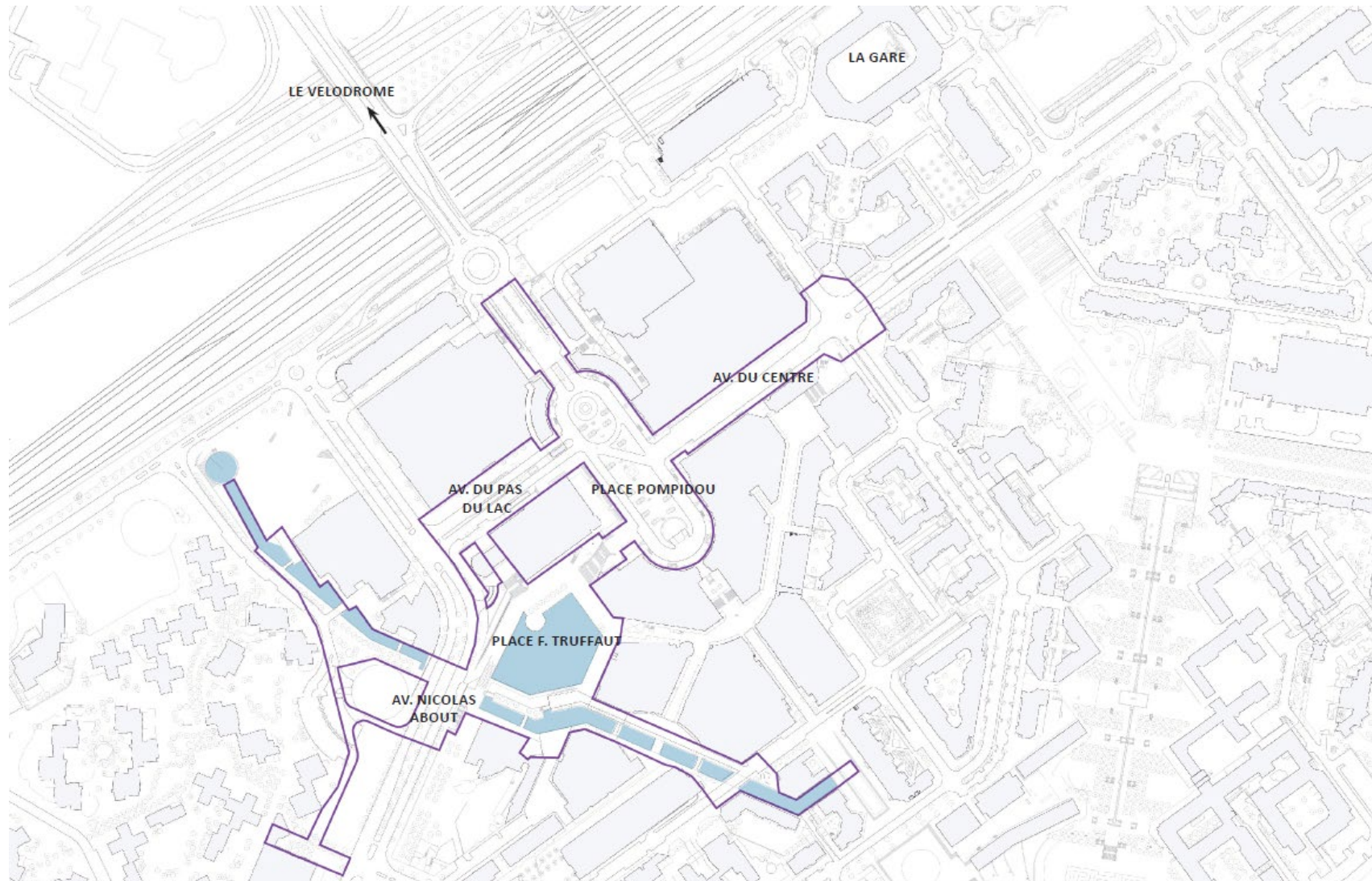
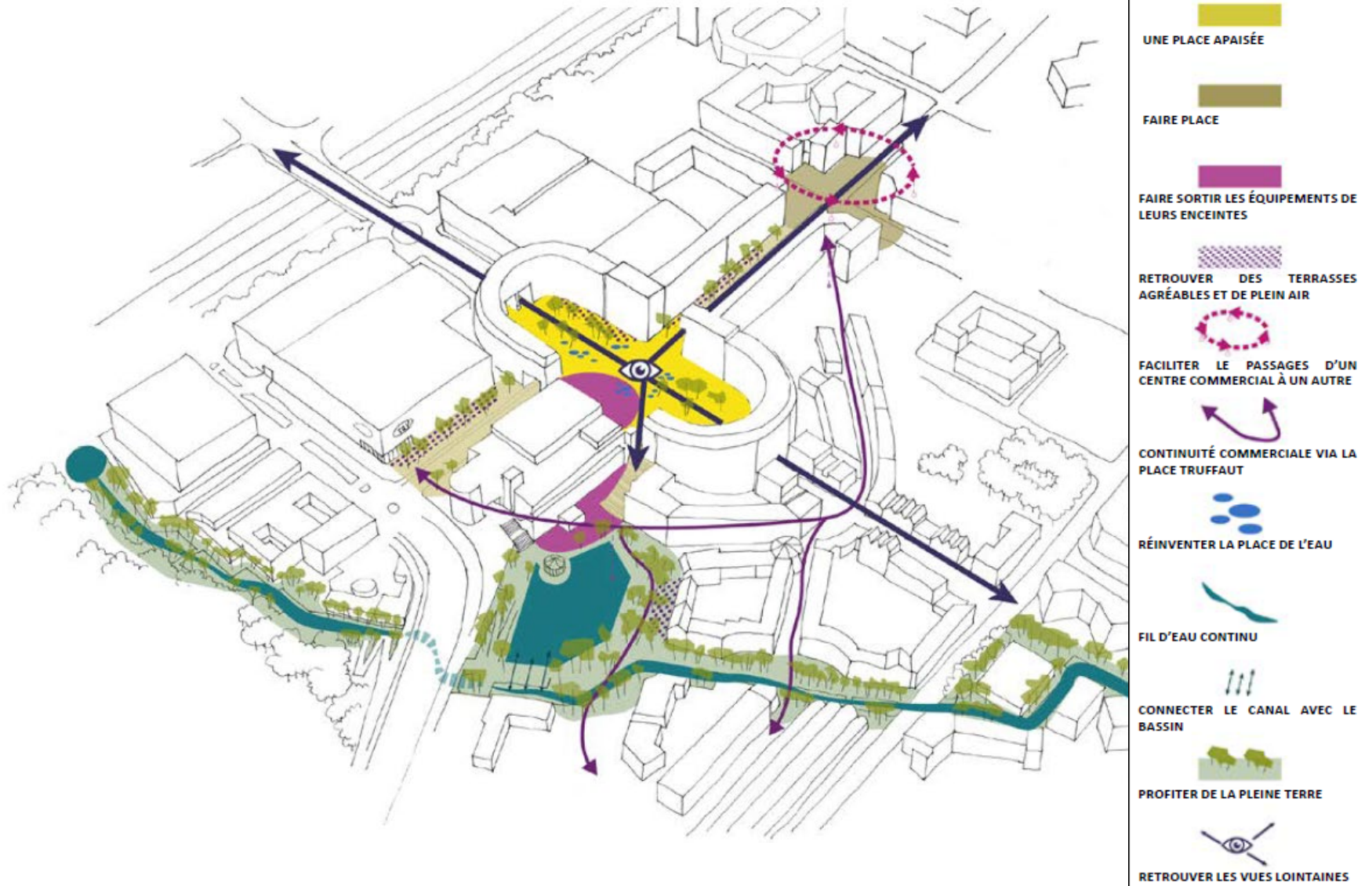


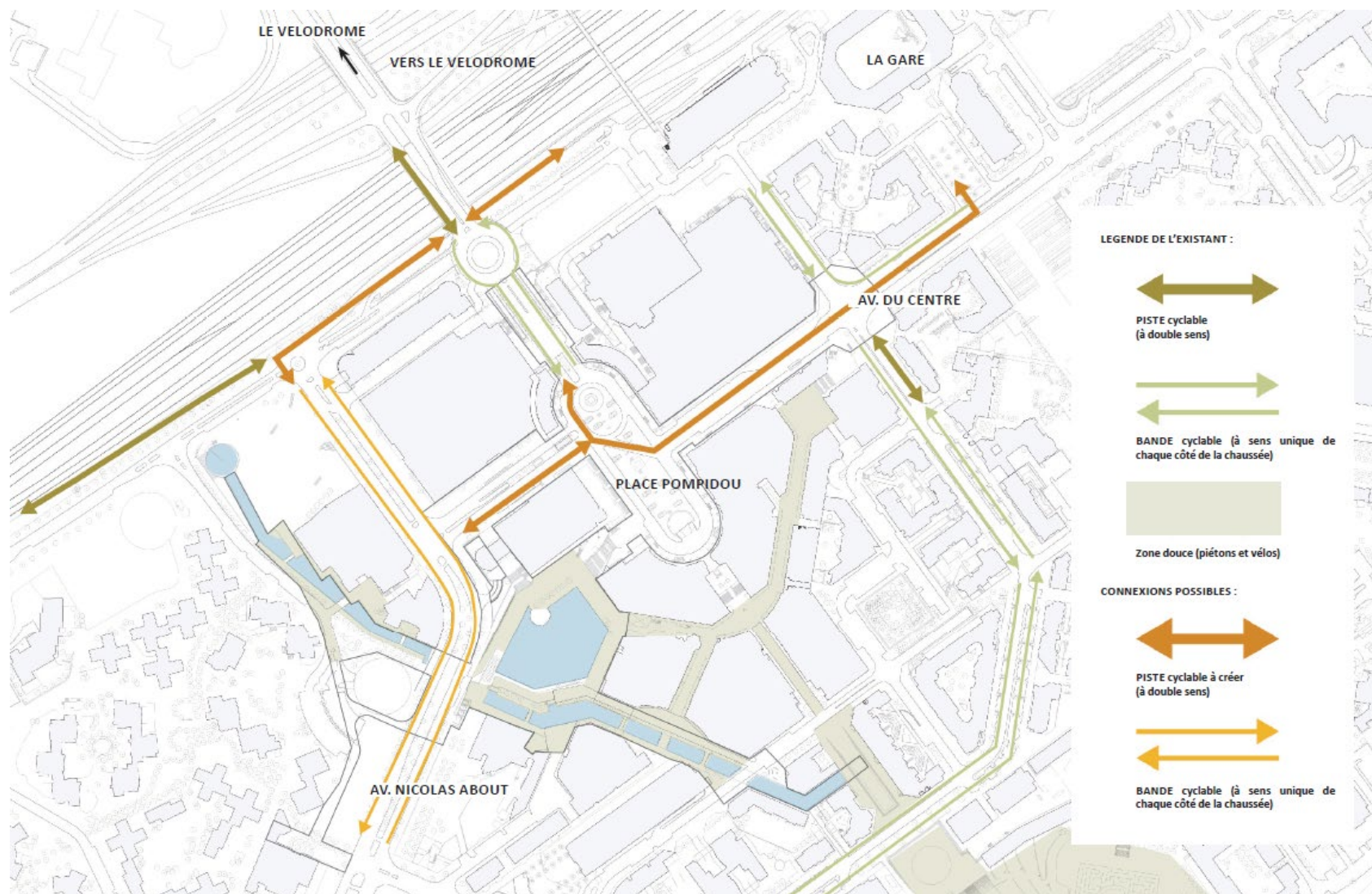
Schéma directeur des intentions de l'hypercentre

Source : présentation COTECH



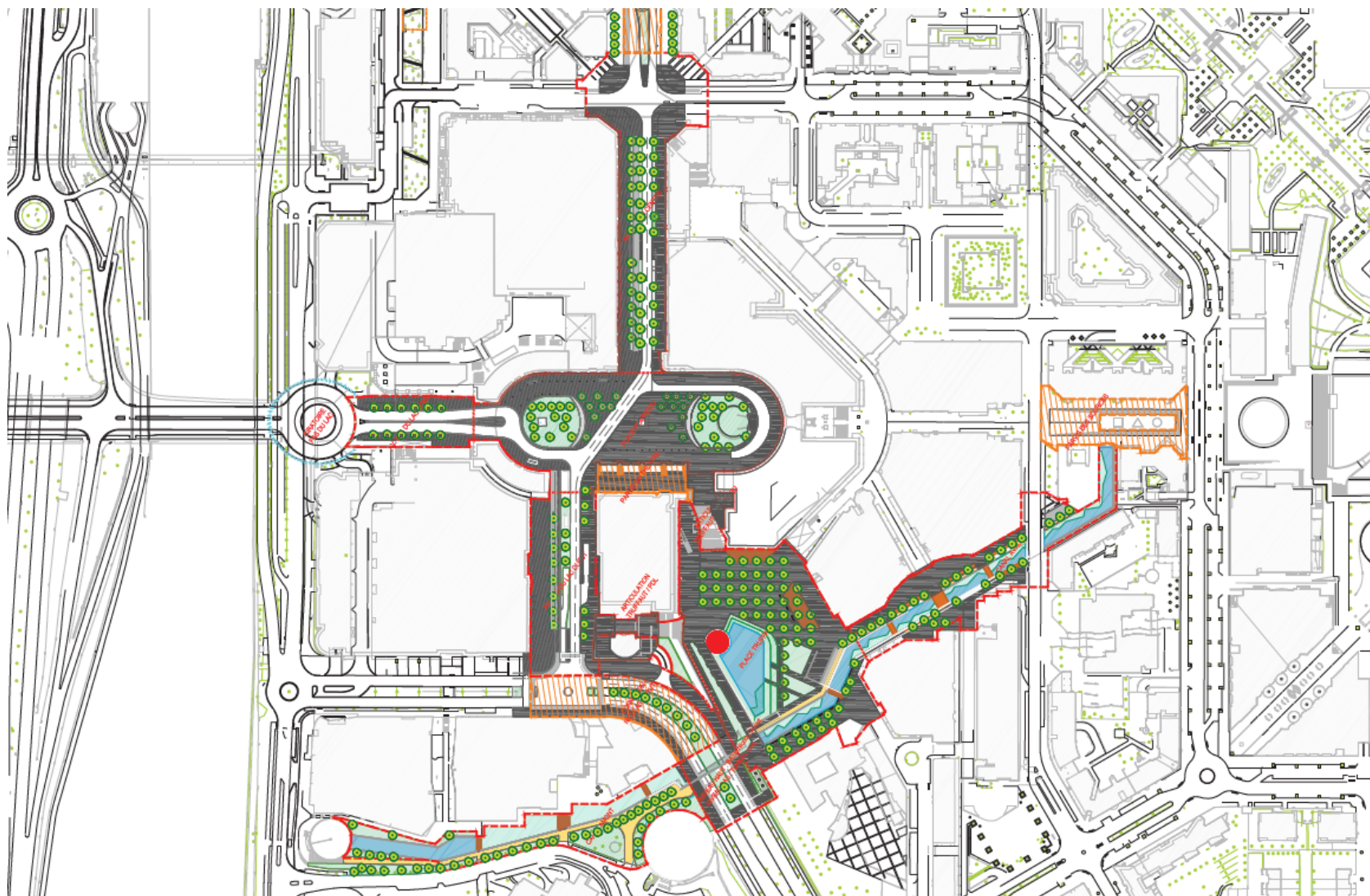
Aménagement cyclables existants et pressentis

Source : Etude préliminaire SQY



Plan d'aménagement

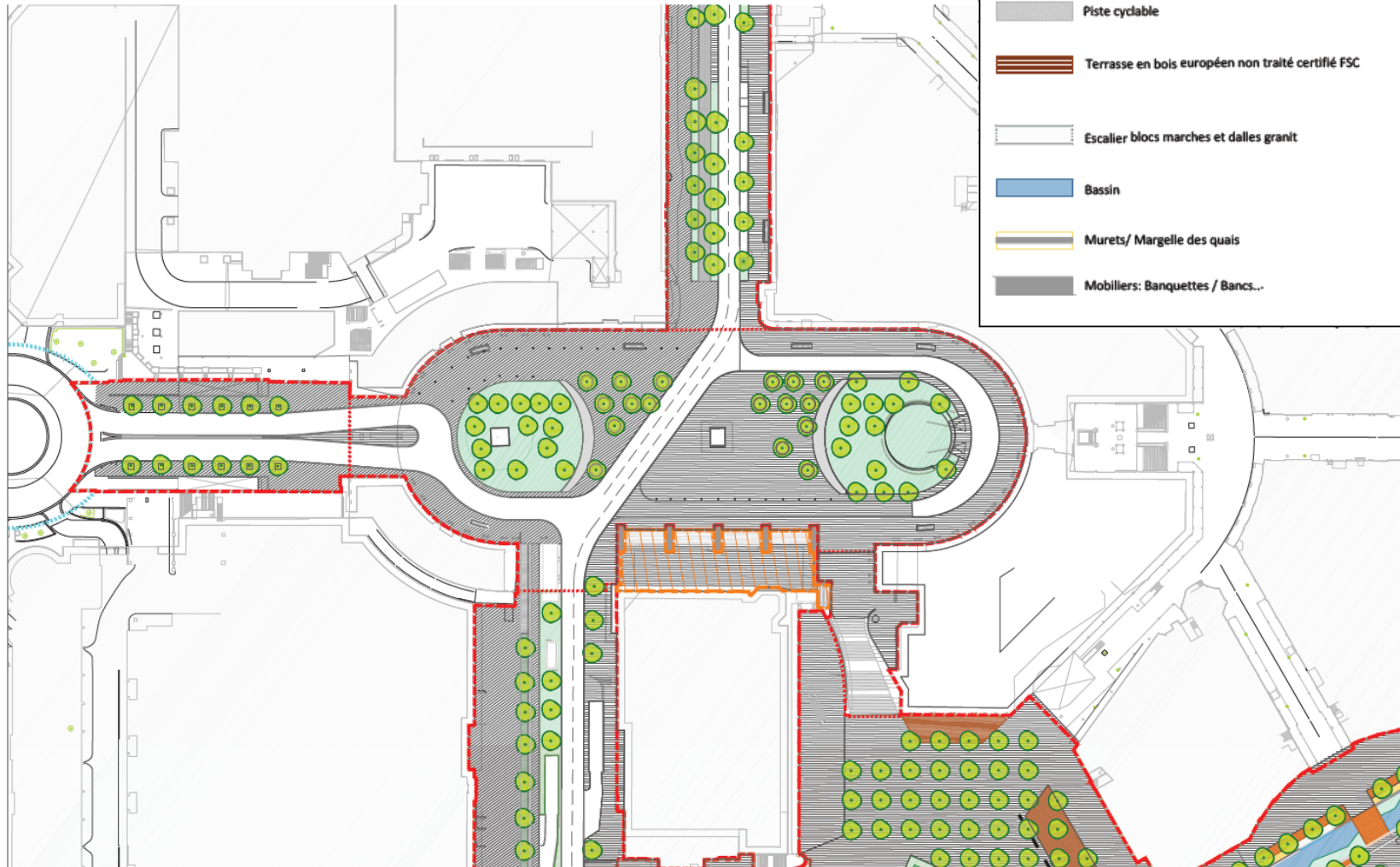
Source : Etude préliminaire SQY



Plan d'aménagement de la place Pompidou

Echelle : 1/1000

Source : Etude préliminaire SQY



LEGENDES

	Bordures		Arbre
	Voie carrossable en enrobée de chaussée		Massif végétalisé
	Sol de pierres		Pelouse / Prairie
	Piste cyclable		Végétation hygrophile
	Terrasse en bois européen non traité certifié FSC		
	Escalier blocs marches et dalles granit		
	Bassin		
	Murets / Margelle des quais		
	Mobiliers: Banquettes / Bancs...		

Plan d'aménagement de l'avenue du Pas du Lac Ouest

Echelle : 1/1000

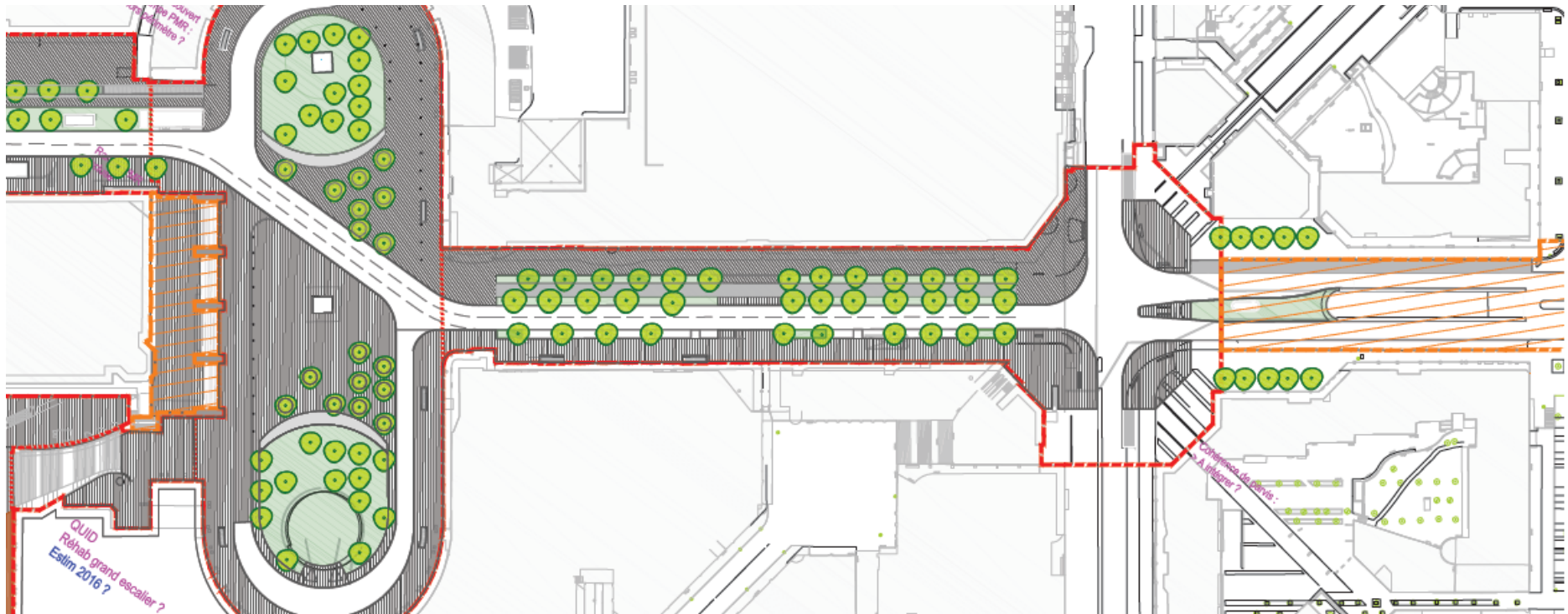
Source : Etude préliminaire SQY



Plan d'aménagement de l'avenue du Centre et extension vers la place Choiseuil

Echelle : 1/1000

Source : Etude préliminaire SQY



Plan d'aménagement de l'avenue du Pas du Lac Nord

Echelle : 1/1000

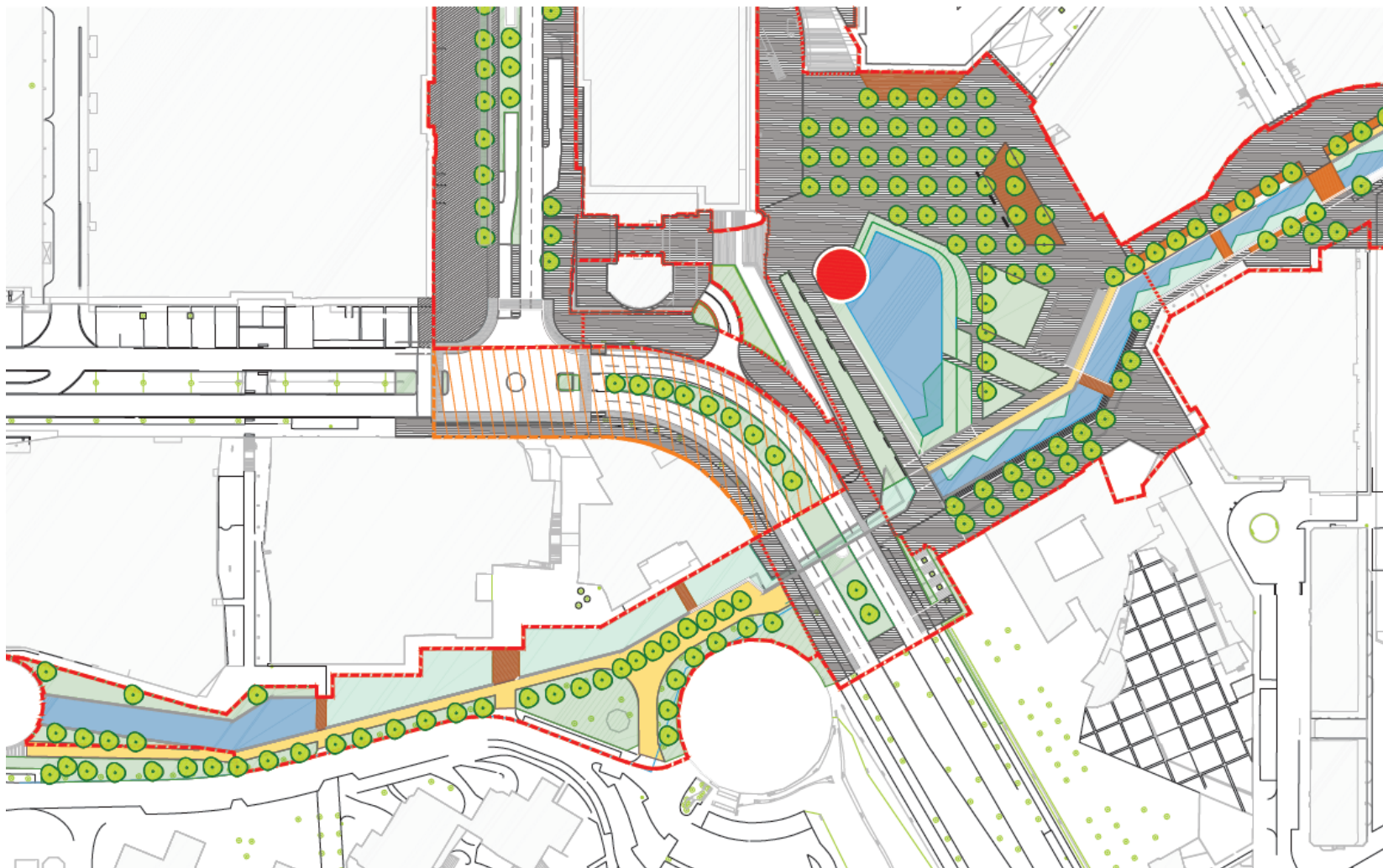
Source : Etude préliminaire SQY



Plan d'aménagement de l'avenue Nicolas About

Echelle : 1/1000

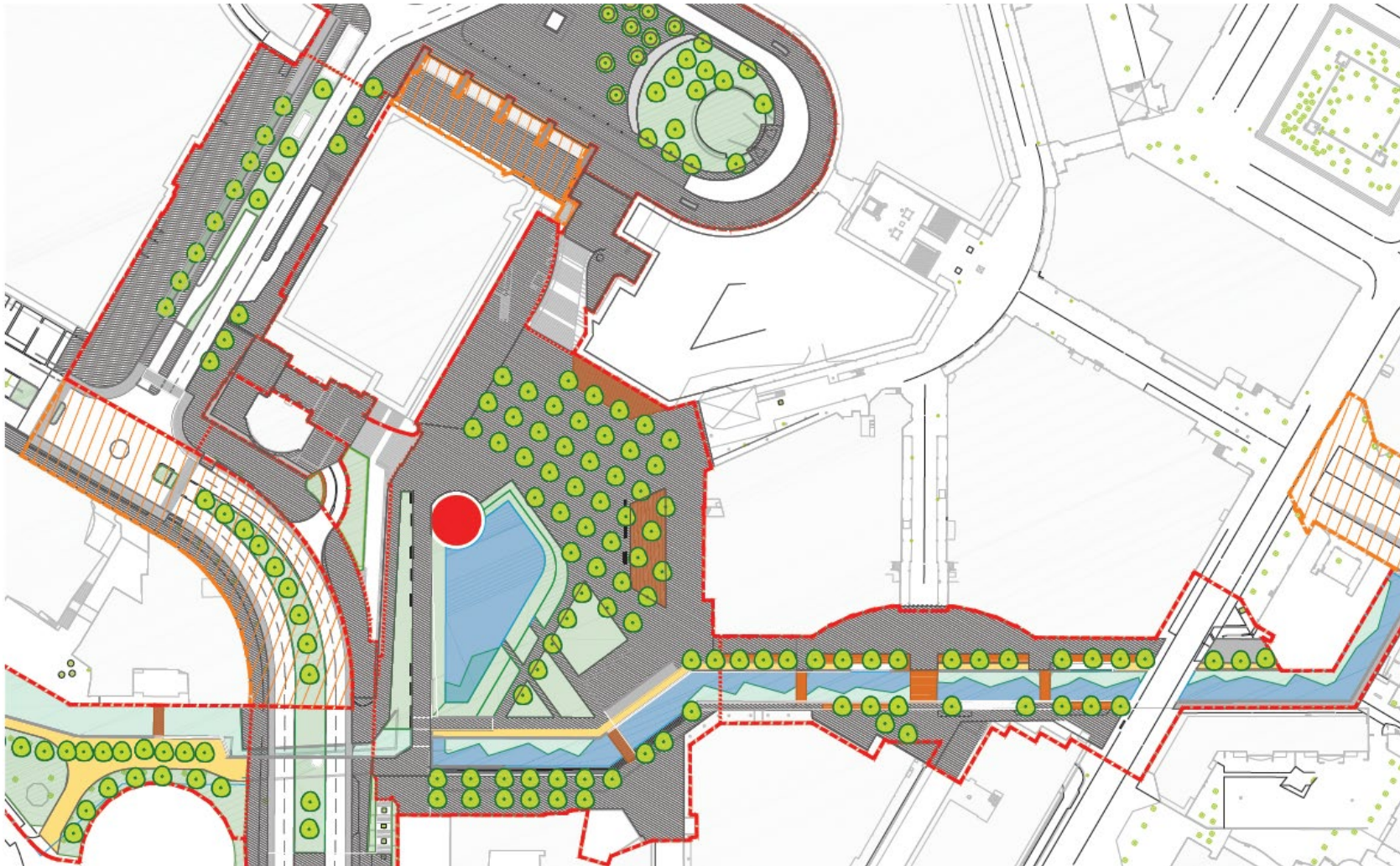
Source : Etude préliminaire SQY



Plan d'aménagement de la place Truffaut (scénario bassin)

Echelle : 1/1000

Source : Etude préliminaire SQY



Plan d'aménagement de la place Truffaut (scénario prairie)

Echelle : 1/1000

Source : Etude préliminaire SQY



Plan d'aménagement du canal amont

Echelle : 1/1000

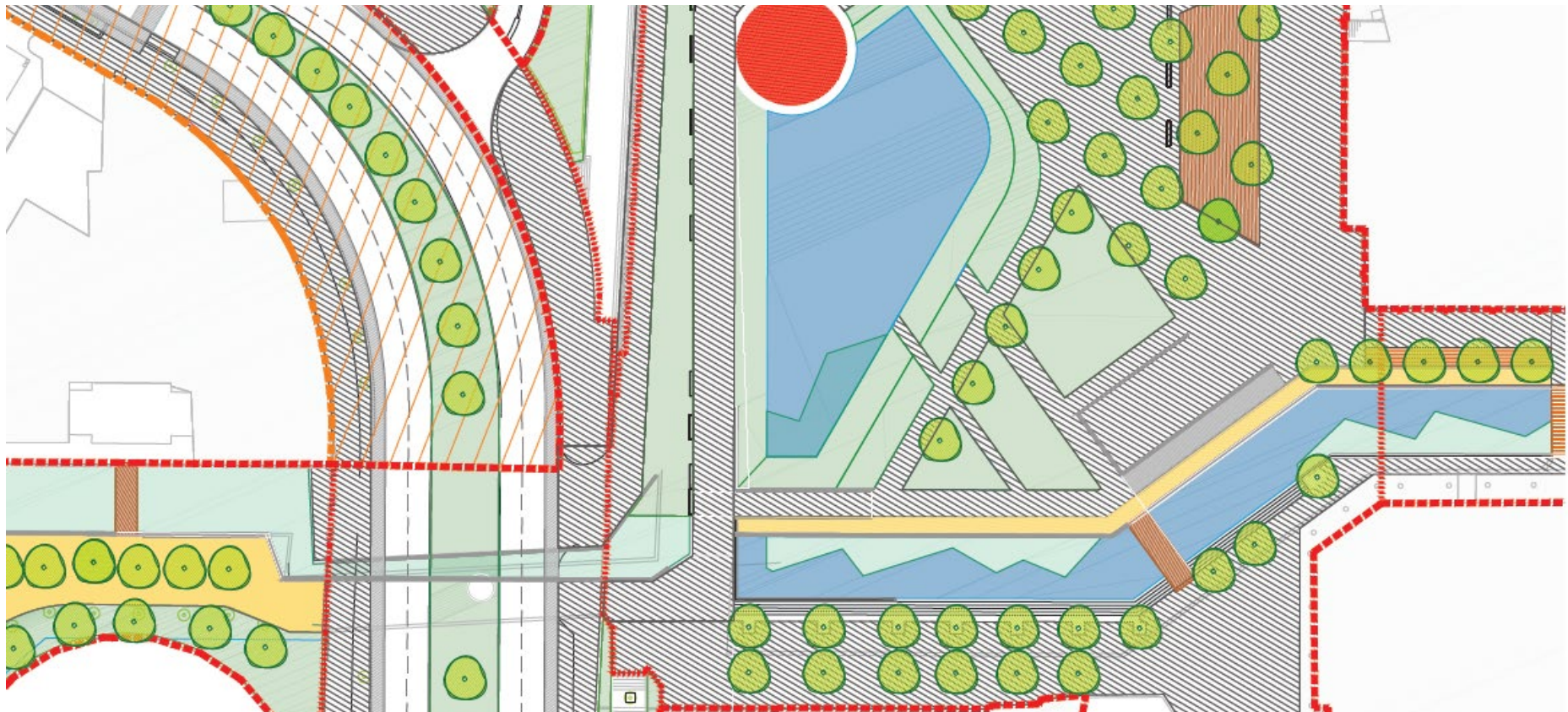
Source : Etude préliminaire SQY



Plan d'aménagement du canal central

Echelle : 1/1000

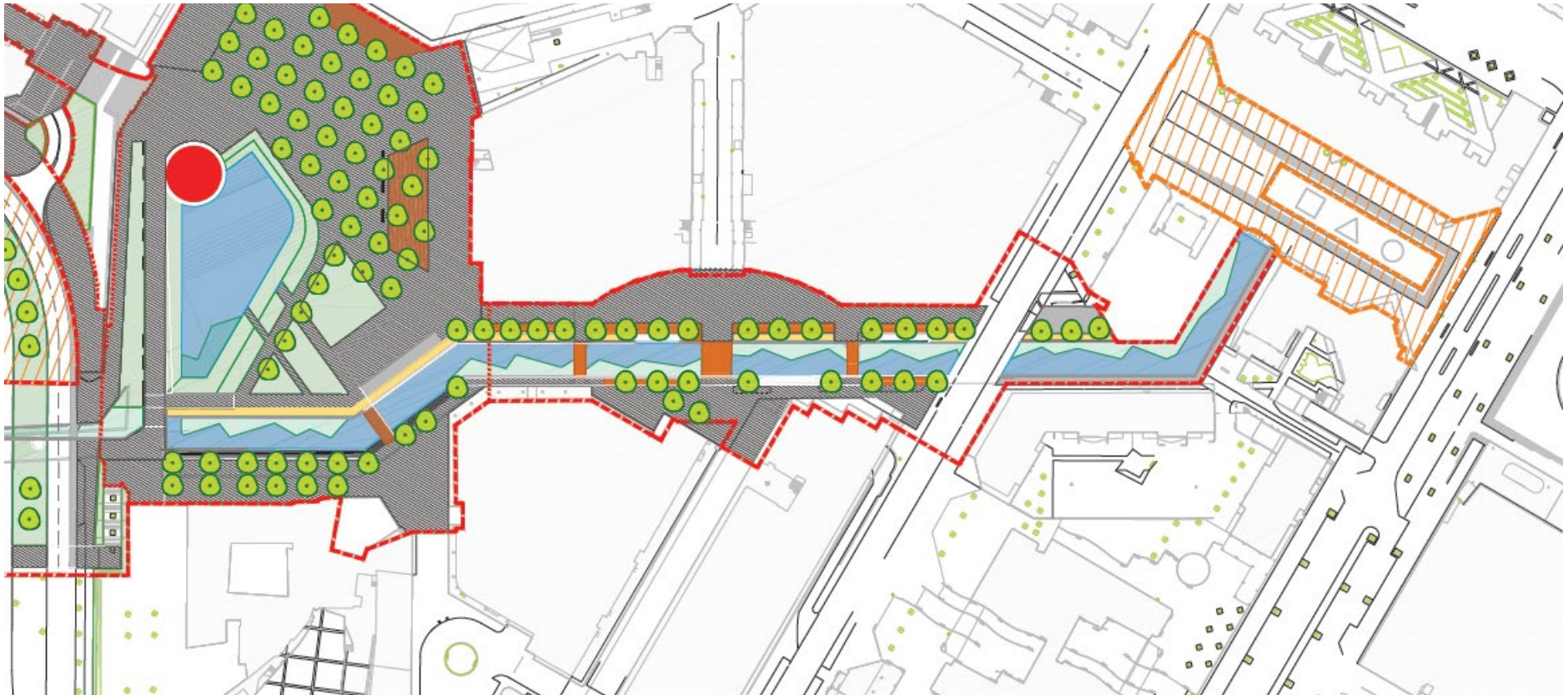
Source : Etude préliminaire SQY



Plan d'aménagement du canal aval

Echelle : 1/1000

Source : Etude préliminaire SQY



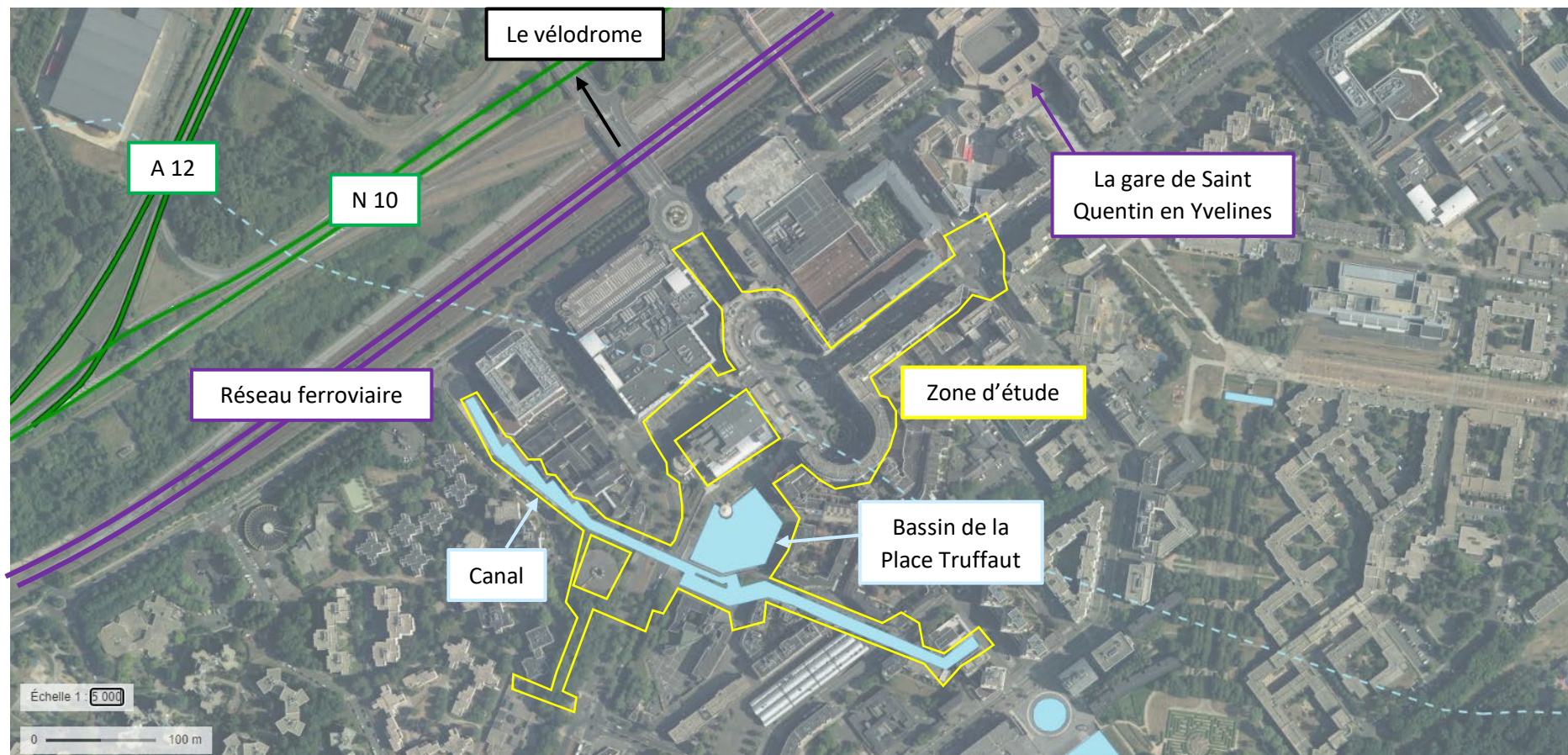
ANNEXE 5

Plan des abords du projet

Plan des abords du projet

Echelle : 1/5000

Source : Géoportail



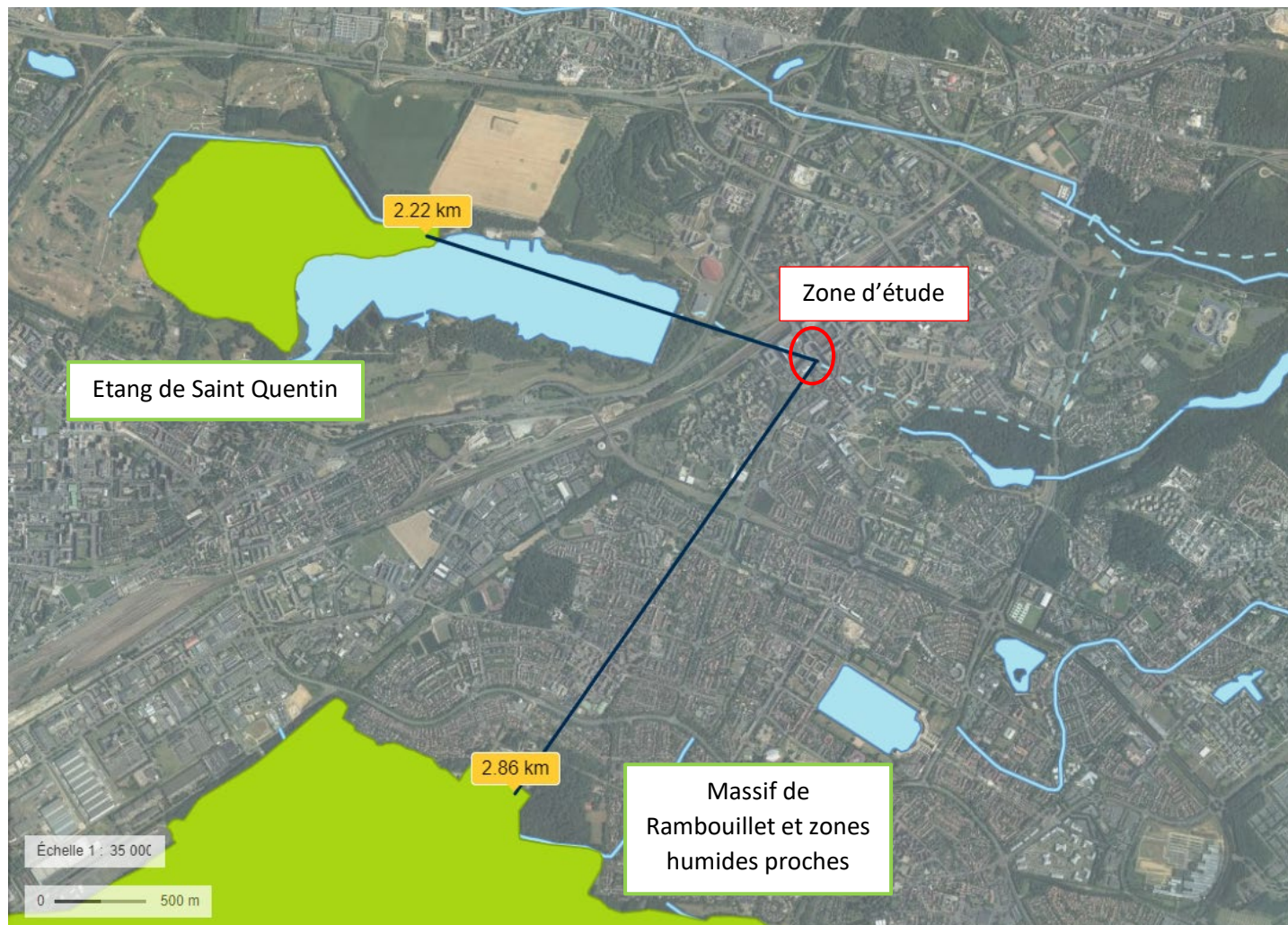
ANNEXE 6

Natura 2000

Localisation du projet vis-à-vis des sites Natura 2000

Echelle : 1 / 35 000

Source : Géoportail



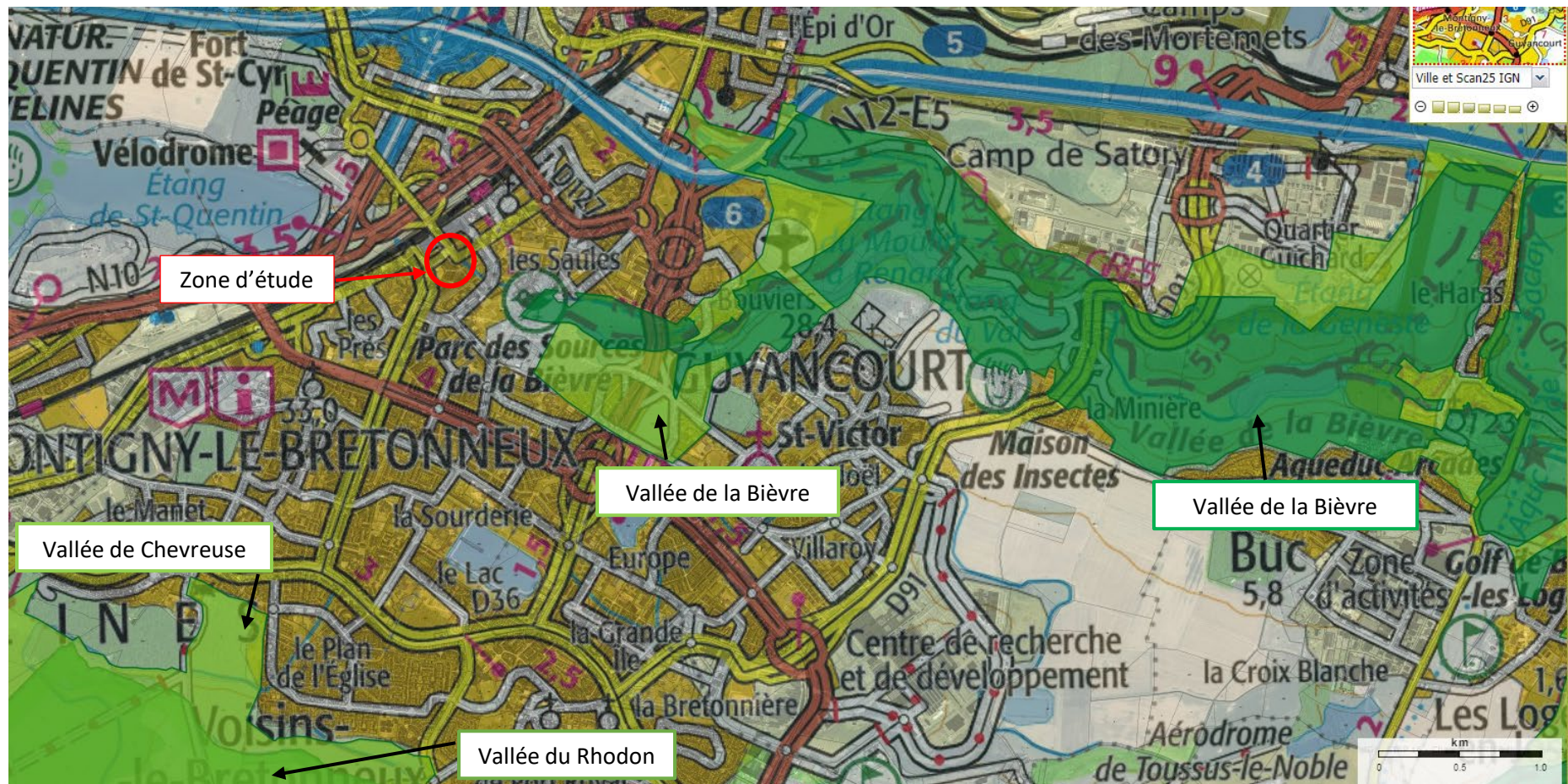
ANNEXE 7

Site Classé et Inscrit

Localisation du projet vis-à-vis des sites classés et inscrits

Echelle :

Source : Atlas des patrimoines



	Site classé		Site classé
	Site inscrit		

Localisation du projet vis-à-vis des sites classés | Echelle : 1 / 75 000 | *Source : Atlas des Patrimoines*

